



Le 10 septembre 2021

Madame la Ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion.

Le 30 avril 2021, nous vous alertions vis-à-vis du PSE que la direction de SFR souhaite mettre en place.

Le 11 juin 2021, votre cabinet nous informait avoir fait suivre notre lettre à Monsieur le Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle.

Après deux mois et demi, nous sommes sans retour de la part de vos services.

SFR a perçu de l'argent public, notamment au travers de la mise en activité partielle à cent pour cent de 2000 salariés de l'UES au printemps 2020 alors qu'ils étaient en télétravail et qu'ils avaient de l'activité, et 2600 salariés côté SFR Distribution sur la même période, puis encore en 2021 pour SFR Distribution.

Notamment grâce à cet effet d'aubaine, que nous avons dénoncé à votre ministère dans notre lettre du 23 avril 2020, les résultats de SFR sont excellents :

En 2020, SFR a atteint 4,3 milliards de marge brut, et ces résultats sont encore améliorés sur les deux premiers trimestres 2021.

Ces excellents résultats ont par ailleurs permis à SFR de remonter 4,6 milliards à la holding personnelle de l'actionnaire principal.

Les élus du CSE-Central dénoncent le simulacre d'information consultation qui a été mis en place par la direction depuis mars 2021 au sujet du projet de réorganisation que compte mener les entreprises de l'UES SFR.

Lors de la dernière réunion d'info-consult durant laquelle était attendu le recueil de l'avis du CSE-Central sur le projet de réorganisation, de ses conséquences en matière de santé, sécurité ou des conditions de travail ainsi que sur le document établi unilatéralement par la Direction (« Livre I »), les élus du CSE-Central ont voté à l'unanimité leur incapacité à rendre un avis en ces termes :

"les élus sont dans l'obligation de relever leur incapacité de rendre le moindre avis sur une procédure de restructuration dont les fondements et les conséquences sont affectés par des illégalités manifestes ce qui interdit l'émission d'un avis légal sur l'ensemble des consultations ouvertes."

Dans une résolution signée à l'unanimité des membres du CSE-Central sont dénoncés :

- Une procédure fondée sur la dissimulation des véritables motifs dans le but de violer les droits conventionnels et les engagements pris à l'égard des salariés.

- Le détournement de la procédure de Plan de Départs Volontaires.

- La négation de l'impact du projet en matière de santé et sécurité des salariés non visés ou non volontaires au départ.

- La volonté de tronquer la procédure de consultation du CSE-Central

Nous profitons de ce courrier pour vous rappeler :

- que ce ne sont pas 1700 emplois que la direction de SFR prévoit de détruire, mais près de 2000, décomposés comme suit : 1568 côté entreprises de l'UES SFR et 404 côté SFR Distribution ;
- que ce PDV fait suite au PDV de 2017 qui a déjà détruit 5000 emplois au sein de SFR soit le tiers de ses effectifs de l'époque
- que ce PDV 2017 a désorganisé l'entreprise, générant une surcharge de travail dans tous les services, ces désorganisations et surcharges de travail sont encore présentes aujourd'hui.

A la lumière de tous ces éléments, il nous apparaît que cette réorganisation ne saurait être validée par les services de l'état dont vous avez la charge.

Le pôle Télécoms de SFR sera amené à déposer plusieurs dossiers dans vos services pour les entreprises de l'UES SFR et pour SFR Distribution.

Aussi, nous attendons de vous que vous soyez garante de la parfaite instruction de ces dossiers et que les moyens nécessaires à la parfaite étude de ce derniers soient mis à disposition des services en charge de traiter leur validation.

Nous vous prions d'agréer, madame la ministre, nos sincères salutations.

Les représentants de SUD SFR

Frédéric VANDEN-BIL
Emile ALABASSI
Yann RAFFAUD

La représentante de SUD SFR Distribution

Sabrina JOUBIER